PRODUCTION DE LOGEMENTS
EN ACCESSION ABORDABLE
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026
LISTE DES PIECES A FOURNIR

« Opérateur » – « Nom de l'opération » – « Commune » *(à compléter par vos soins)*			
Interlocuteurs du bailleur *(à compléter par l'opérateur)*			
Chargé.e d'opérations :	**Tél :** **Mail :**	**Chargé.e du suivi administratif et financier :**	**Tél :** **Mail :**

Préambule :

L'opérateur s'engage à fournir l'ensemble des pièces administratives et techniques ci-dessous à chaque étape indiquée.

Communauté d'Agglomération
Porte de l'Isère
17, Avenue du Bourg - BP 90592
38081 l'Isle d'Abeau Cedex

Tél : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

Construction de logements en accession abordable type PSLA et BRS

Pièces à produire à la signature de la convention

- ☐ Une lettre de demande de subvention datée et signée.
- ☐ Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- ☐ Le numéro de SIRET.
- ☐ Une note de présentation de l'opération précisant :
  - Le nom du programme et son adresse
  - Le nombre et les types de logements, par produit de financement.
  - La répartition par typologie des logements.
  - Le nombre de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite.
  - Le tableau des surfaces habitables et des surfaces utiles des logements.
- ☐ Les éléments du permis de construire : l'arrêté favorable (ou dans l'attente l'attestation de dépôt de la demande), le plan de situation, le plan masse, les plans des façades et l'insertion graphique du projet.
- ☐ Le calendrier prévisionnel de l'opération (Dépôt PC, DCE, OS, acte de vente en VEFA, livraison).
- ☐ Le plan de financement détaillé de l'opération (financements mobilisés et montant total HT et TTC).
- ☐ Le tableau des coûts détaillé (coût de revient au logement et prix de revient total en HT et TTC).
- ☐ Le prix de vente moyen de l'opération par m² de surface habitable hors taxe et hors stationnement, le prix par logement ainsi que le prix par stationnement. Pour les logements en BRS préciser également le montant des redevances.
- ☐ Pour le PSLA : la décision d'agrément délivrée par l'Etat.
- ☐ Pour le BRS : l'accord de partenariat avec l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) et le projet type de bail réel solidaire.
- ☐ L'indication d'une demande de garantie d'emprunt auprès de la CAPI, en cours ou à venir pour le projet et, le cas échéant, les caractéristiques financières du prêt et la date prévisionnelle de dépôt de la demande.
- ☐ Un contrat de réservation type précisant :
  - Le prix de vente avec la subvention de la CAPI.
  - Le montant de la redevance pour un logements en BRS.
  - Les garanties de sécurisation (relogement, rachat) si elles sont applicables.
  - L'engagement des acquéreurs à occuper le logement pendant 6 ans minimum à titre de résidence principale, sauf circonstance de force majeure (décès, chômage de plus d'un an, invalidité, mobilité professionnelle), sous peine de remboursement de la subvention CAPI
- ☐ Le tableau de suivi des ménages bénéficiant de l'aide fourni par la CAPI, complété par l'opérateur.

Pièces à produire au démarrage des travaux ou à la signature de l'acte de vente si VEFA

- ☐ Pour les opérations en MOD : la déclaration d'ouverture de chantier.
- ☐ Pour les opérations en VEFA : l'ordre de service de démarrage des travaux.
- ☐ L'acte de vente de chaque ménage acquéreur établi par le notaire, indiquant le prix de vente avec la subvention CAPI ainsi que la clause anti-spéculative.
- ☐ L'attestation sur l'honneur du ménage s'engageant à occuper le logement pendant 6 ans minimum à titre de résidence principale.

Pièces à produire à la livraison

☐ Le procès-verbal de réception des travaux.

☐ Le bilan financier définitif de l'opération (prix de revient et le plan de financement en HT et TTC)

☐ Le tableau de suivi de l'ensemble des ménages ayant bénéficiant de l'aide de la CAPI, complété par l'opérateur.

☐ Pour le BRS : le bail réel solidaire signé entre l'OFS et le ménage bénéficiaire de la subvention CAPI.